MAIRIE DE CHABOTTES
Route des Écrins – La Haute-Plaine
05260 CHABOTTES
Téléphone : 04 92 50 40 70

-ARRETE N° 02/2025

PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON- A LA CADENCE UNIQUE

De Madame PEYRON Céline, Titulaire CNRACL

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Considérant que Madame PEYRON Céline remplit les conditions d'ancienneté et que sa valeur professionnelle justifie un avancement,

-ARRETE-

Article 1 **Madame PEYRON Céline** bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions suivantes :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE à compter du 01/07/2024
Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : Echelle C2 Echelon : Echelon n° 6 IB : 404 IM : 376	Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : Echelle C2 Echelon : Echelon n° 7 **IB :** 416 **IM :** 377 NBI : 15 points

Article 2 Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes, le 13/03/2025
Mme Elsie NICOLAS, 1er adjoint au Maire

MAIRIE DE CHABOTTES * (Hautes-Alpes) *

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 14/03/2025
Signature de l'agent :